



Date de dépôt : 14/09/2026

Date d'affichage du récépissé de dépôt :

Demandeur : **Monsieur DUCROCQ Anthony**

Pour : **Changement des fenêtres et des volets en bois pour de l'aluminium**

Adresse terrain : **168 Avenue de la Libération, à Saint-Pierre-d'Aurillac (33490)**

référence interne : 2026-69

ARRÊTÉ

**de non-opposition à une déclaration préalable
Au nom de la commune de Saint-Pierre-d'Aurillac**

Le Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac,

Vu la demande de Déclaration Préalable Constructions (DPC) présentée le 14/09/2026 par Monsieur DUCROCQ Anthony demeurant 168 Avenue de la Libération, à Saint-Pierre-d'Aurillac (33490),

Vu l'objet de la demande :

- Pour le changement des fenêtres et des volets en bois pour de l'aluminium ;
- Sur un terrain cadastré ZH-0019 situé 168 Avenue de la Libération, à Saint-Pierre-d'Aurillac (33490) ;

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en date du 20 octobre 2022,

Considérant que le projet concerne le changement des fenêtres et des volets en bois pour de l'aluminium sur un terrain situé en zone urbaine dense (UA),

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Saint-Pierre-d'Aurillac, le 17/09/2026

Le Maire,
Stéphane Denoyelle

Le Maire,

(Signature of Stéphane Denoyelle)
Stéphane DENOYELLE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article 213-4 du code général des collectivités territoriales.